



Archibio

habiter autrement

Communiqué de presse
pour diffusion immédiate



éco
entrepreneur

ÉcoEntrepreneur, une accréditation 100% québécoise pour les constructeurs et rénovateurs écologiques.



Montréal, 28 mars 2013

Les citoyens québécois sont de plus en plus demandeurs d'experts en rénovation et construction écologiques*. Fort du succès de son service d'assistance en ligne La Ruche, l'organisme Archibio est fier d'annoncer le lancement de son accréditation ÉcoEntrepreneur, en partenariat avec Écohabitation et l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (notamment les APCHQ de Montréal et Québec).

La première cohorte « ÉcoEntrepreneur » est actuellement en formation. Dès cet été, les particuliers pourront faire appel à ces chefs de file en matière de maison écologique et saine.

Qu'est-ce qu'un ÉcoEntrepreneur ?

C'est un entrepreneur général en rénovation ou en construction formé par Archibio, qui a réussi l'examen théorique, et livré un bâtiment certifié écologique ou écoénergétique (Energuide, Novoclimat, Habitation Durable Victoriaville ou LEED). Pour chacune de ses rénovations ou constructions, il doit accomplir 12 actions (voir ci-dessous) et adopter 10 « bonnes pratiques » visant à prévenir la dégradation prématurée de la maison. Il suit un programme de formation continue, et doit respecter un code d'éthique. Des audits sont réalisés sur les chantiers de manière aléatoire.

Qu'est-ce qui distingue son travail de celui d'un entrepreneur conventionnel ?

Lors des travaux qu'il supervise et exécute, l'ÉcoEntrepreneur doit notamment :

- faire réaliser un test d'infiltrométrie pour valider l'étanchéité du bâtiment ;
- utiliser au moins 5 catégories de produits locaux ou écologiques ;
- gérer de manière responsable les déchets de construction ;
- réduire au maximum le déboisement sur le site de la construction ;
- installer des robinets et des douches à faible débit, etc.

Ces efforts le distinguent, puisque la plupart ne sont pas obligatoires dans le Code de construction.

Comment dénicher un ÉcoEntrepreneur ?

Une liste figurera sur le site <http://www.ecoentrepreneur.ca/> lorsque les premiers candidats seront accrédités, d'ici le début de l'été 2013.

ÉcoEntrepreneur est soutenu par le Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire financier le gouvernement du Québec, l'APCHQ Montréal Métropolitain, l'APCHQ de Québec, Écohabitation.

*82 % des propriétaires planifiant des rénovations envisagent des solutions écologiques (sondage Crop-La Presse, 1000 répondants sondés en décembre 2010).

**Contact médias : Pascal Morel, directeur d'Archibio,
514 985 0004 poste 620**



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Partenaire financier

